



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 20 septembre 2024

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : zone de rencontre réellement inadmissible !

Déplacements & Stationnement – Fiche N° 104

A l'attention de :

- monsieur Jérôme MOROGE, maire d'Oullins-Pierre Bénite
- monsieur Jean-Louis CLAUDE, maire adjoint d'Oullins-Pierre Bénite

Messieurs,

Un adhérent de notre Association nous a écrit pour demander notre avis concernant la zone de rencontre créée Chemin de Chasse, avec un trottoir traversant rue de la Glacière.

Je suis allé personnellement voir sur place, et autant vous dire que j'ai été stupéfait, pour ne pas dire consterné, par cette zone de rencontre. Je suis même en colère.

Décidément, après le ratage total du trottoir de 88 cm de large situé au croisement des rues Claude Michel / rue des Célestins, la ville d'Oullins-Pierre Bénite continue d'agir avec une très grande « légèreté » en ce qui concerne le déplacement des piétons.

En effet, la zone de rencontre créée contient une grande ligne blanche au sol délimitant un espace très étroit où se situent à l'intérieur des pictogrammes-piéton. Inévitablement, pour l'automobiliste, cela signifie que le piéton doit marcher à l'intérieur de cet espace s'apparentant à un trottoir virtuel très étroit et même parfois impraticable.

Tandis que le grand espace restant lui est dévolu : → photos pages 2 & 3.

Pour notre Association, cette situation créée est totalement inadmissible. Je veux rappeler ici – puisque certains l'ignorent – ce que dit le CEREMA sur la zone de rencontre : « *il faut traiter l'aménagement pour que la perception soit celle d'un véhicule sur un espace piéton et non d'un piéton sur la chaussée* ». Or, c'est exactement **le contraire qui a été fait ici**.

Aussi, notre Association propose ceci :

- Soit le maintien de la zone de rencontre créée. Dans ce cas, nous demandons :
 - la suppression de la ligne blanche au sol et des pictogrammes-piéton.
 - l'implantation d'une signalisation verticale à chaque entrée de la zone de rencontre
 - l'implantation **importante** d'éléments urbains pour les piétons et cyclistes (bancs, bacs à plantes, arceaux-vélos, etc..) qui « casseront » la linéarité de la trajectoire des voitures et, in fine, l'impression d'une large chaussée dévolue aux voitures au lieu d'un espace où le piéton est prioritaire.
- Soit la suppression de cette zone de rencontre pour créer une zone 30. Et dans ce cas, nous demandons la création de vrais trottoirs tout le long du Chemin de Chasse.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-Adjoint, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Fabien BAGNON, vice-président métropolitain
- Mme Dominique BENATOUIL, responsable Voirie Ouest – Le Grand Lyon
- Association des parents d'élèves de l'école de la Glacière
- Collectif de Sanzy
- Le Progrès

ZONE DE RENCONTRE DU CHEMIN DE CHASSE A OULLINS-PIERRE BÉNITE



**Automobiliste : tu peux foncer tout droit.
Piéton : serre-toi bien contre le mur !**

Une zone de rencontre : une zone à la vitesse maximale de 20 km/h et où le piéton est prioritaire.
De qui se moque-t-on ?

